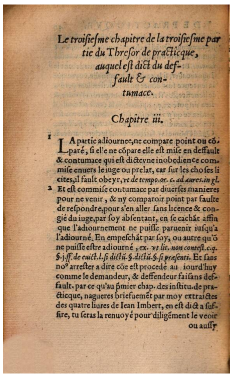

DE PRACTICQVE

Le troiſieſme chapitre de la troiſieſme partie du Threſor de practicque, auquel eſt dict du deffault & contumace.

Chapitre iii.

1 LA partie adiournee, ne compare point ou cõparé, ſi elle ne cõpare elle eſt miſe en deffault & contumace qui eſt dicte vne inobedience commiſe enuers le iuge ou prelat, car ſur les choſes licites, il fault obeyr, *vt de tempo. or. c. ad aures. in gl.*
2 Et eſt commiſe contumace par diuerſes manieres pour ne venir, & ny comparoir point par faulte de reſpondre, pour s'en aller ſans licence & congié du iuge, par ſoy abſentant, en ſe cachãt affin que l'adiournement ne puiſſe paruenir iuſqu'a l'adiourné. En empeſchãt par ſoy, ou autre qu'õ ne puiſſe eſtre adiourné, *ex. vt lit. non conteſt. c. q. §. j. ff. de euict. l. ſi dictũ. §. dictũ. §. ſi præſenti.* Et ſans noꝰ arreſter a dire cõe eſt procedé au iourd'huy comme le demandeur, & deffendeur faiſans deffault. par ce qu'au ꝑmier chap. des inſtitu. de practicque, nagueres briefuemẽt par moy extraictes des quatre liures de Iean Imbert, en eſt dict a ſuffire, tu feras la renuoyé pour diligẽment le veoir

ou auſſy

Informations sur cette page

Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l’Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
LangueFrançais
Contributeur(s)Réach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l’Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Informations sur le fichier

Nom original : 1548_La_premiere_partie_du_thresor_de_practicque_Longis_Page_145.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.15 Mo
Dimensions : 583 x 950 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 03/12/2016 Dernière modification le 16/11/2023